

Service émetteur : Direction de la santé publique
Pôle santé environnement
Affaire suivie par : Pascale Berthommé

Courriel : pascale.berthomme@ars.sante.fr
Téléphone : 04.67.07.21.78
Secrétariat : 04.67.07.21.62
Réf. Interne : DG/DSP/PB/2017-027
Date : 22/06/2017

Mesdames et Messieurs les Présidents des
Conseils départementaux
Mesdames et Messieurs les Présidents d'EPCI
Mesdames et Messieurs les Maires
de la région Occitanie

Objet : Ambrosies (espèces végétales envahissantes allergisantes) : demande de désignation d'un référent territorial.

Mesdames, Messieurs,

Les ambrosies sont des plantes envahissantes dont le pollen émis en fin d'été est très allergisant (rhinite, conjonctivite, eczéma, urticaire, apparition ou aggravation de l'asthme...). Elles peuvent également avoir un impact économique sur la production agricole.

Les ambrosies s'étendent progressivement sur l'ensemble du territoire métropolitain ; en région Occitanie, la majorité des départements est concernée par ces espèces envahissantes.

Le code de la santé publique a désigné les ambrosies comme espèces végétales nuisibles à la santé humaine ; le décret n°2017-645 du 26 avril 2017 relatif à la lutte contre l'ambrosie à feuilles d'armoise, l'ambrosie trifide et l'ambrosie à épis lisses fixe les mesures qui doivent être prises pour informer la population et lutter contre leur développement. L'Agence Régionale de Santé Occitanie met en œuvre dans ce cadre une stratégie de prévention, de surveillance et de lutte contre les ambrosies.

Les collectivités territoriales ont un rôle crucial à jouer pour contribuer à la lutte contre l'ambrosie. Je vous sollicite donc pour désigner un « **réfèrent ambrosie** » sur votre territoire de compétence au plus tard le 30 août 2017 (période de pollinisation de la plante). Le référent ambrosie peut être un agent communal, un élu municipal et/ou un bénévole ; son rôle est de participer au repérage des foyers d'ambrosie sur les terrains privés et publics et de sensibiliser la population, les propriétaires ou gestionnaires des terrains concernés à la mise en place de mesures de prévention et de lutte.

Dans la mesure du possible, je vous incite à privilégier l'échange avec les communes partenaires dans le but de désigner un référent pour l'intercommunalité.

Lien pour s'inscrire comme « référent ambrosie » :

<http://www.signalement-ambrosie.fr/> (onglet « accès partenaires »)

J'ai missionné comme **opérateurs la FREDON et l'URCPIE Occitanie** pour vous appuyer dans cette démarche ; ils mettront en place des formations des référents locaux sur l'identification et la gestion des ambrosies.

Chaque citoyen est susceptible d'être concerné et peut signaler la présence d'ambrosie sur la plate-forme via l'un des 4 canaux disponibles : application smartphone, site internet <http://www.signalement-ambrosie.fr/>, mail contact@signalement-ambrosie.fr ou encore téléphone 0 972 376 888).

Nous vous proposons de participer à la sensibilisation du grand public en diffusant l'information ci-jointe (article type) dans votre bulletin d'information.

Mes services ainsi que les opérateurs sont à votre disposition pour tout complément d'information.

Contact FREDON LR (à privilégier pour toute question relative aux référents) :

Anne-Marie Ducasse-Cournac - Tel 06.52.93.76.46
ducasse.fredonlr@orange.fr

Contacts URCPIE :

Anne Tison (ANA Ariège) - anne.t@ariegenature.fr

Aurélié Mougel (CPIE Haut Languedoc) aurelie.mougel@cpiehl.org

Je vous remercie par avance de votre coopération sur ce fort enjeu de santé publique et vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Directrice Générale de
l'Agence Régionale de Santé Occitanie
et par délégation, **La Directrice Générale**

Dr Jean-Jacques MORFOISSE

Monique CAVALIER

PJ : - plaquette de présentation des ambrosies et de signalement

- carte régionale de présence de la plante
- décret et arrêté du 28 avril 2017
- procédure à suivre pour enregistrer le contact du référent communal ou intercommunal
- proposition d'article type sur l'ambrosie qui peut être inséré dans un bulletin communal

Copie à :

- Mesdames et Messieurs les préfets des départements de la région Occitanie
- M. le Président du Conseil Régional d'Occitanie
- M. le Directeur de la DRAAF
- M. le Directeur de la DREAL
- Mesdames et Messieurs les directeurs de DDT(M)
- Mesdames et Messieurs les délégués départementaux de l'ARS
- M. le directeur de la Chambre régionale d'agriculture
- Mesdames et Messieurs les directeurs des Chambres d'agriculture